

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an DEUX MILLE VINGT SIX
Le jeudi 5 février 2026

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, légalement convoqué le 29 janvier 2026, s'est réuni à la Maison du Développement Intercommunal, ville de SAINT JEAN DE MONTS en séance publique sous la présidence de Madame Véronique LAUNAY.

Étaient présents : LAUNAY Véronique – BERNABEN Marie - BERTRAND Virginie - BURGAUD Laure - CHARRIER Miguel - JOLIVET Grégory – MILCENDEAU Gérard - PONTREAU Nadine - ROUSSEAU Alain - VRIGNAUD Céline - MATHIAS Yves - RIVIERE Amélie - DENIS Pascal - GIRARD Martine - ROLLAND Bénédicte - CHAUVIN Yannick - GODEFROY Rosiane – LAMBERT Dominique - LAIDIN Daniel - ROUILLE Jean Michel - ROUXEL Myriam - RELET Jean Marc - GUILBAUD Louis Marie - CHOUIN Jean François.

Avaient donné procuration : THOUZEAU Jacqueline à CHOUIN Jean François – LEROY Bruno à JOLIVET Grégory – BERNARD Béatrice à CHAUVIN Yannick – GUILLET Anne Douceline à ROUILLE Jean Michel.

Étaient absents : GRONDIN Raoul – AURY Martine - LEPLU Christian - CHAIGNEAU GAUCH Joëlle.

Secrétaire de séance : Miguel CHARRIER.

OBJET :
**Approbation du PCAET
(Plan Climat Air Energie
Territorial)**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 27 du Conseil Communautaire du 25 juin 2025 approuvant la dépôt du PCAET ;

Madame la Présidente expose que le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet à la Collectivité d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur son territoire.

Le PCAET de la Communauté de Communes est scindé en 4 axes déclinés au total en 40 objectifs stratégiques :

- Axe 1 : Agir ensemble pour un territoire économe et innovant
- Axe 2 : Améliorer l'attractivité du territoire et le quotidien de tous
- Axe 3 : Vivre et travailler sur un territoire innovant, économe et durable
- Axe 4 : Préserver et valoriser les ressources du territoire

Madame la Présidente rappelle que celui-ci a fait l'objet :

- De discussion dans chacune des Commissions communautaires, et d'une approbation du dépôt par le Conseil communautaire du 25 juin 2025.

- D'une consultation auprès des autorités environnementales (Région des Pays de la Loire, Préfecture de la Région des Pays de la Loire et la Mission Régionale d'Autorité Environnementale). Celles-ci ont émis un avis favorable, ainsi que d'un argumentaire détaillé sur les points à compléter dans le cadre d'une mise à jour

- Par la suite le public a été consulté, via le site Internet de la Communauté de Communes du 21 décembre au 21 janvier 2026.

CONSIDERANT ces éléments ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré à l'unanimité :

1°) APPROUVE le Plan Climat Air Energie Territorial.

Fait et délibéré à la Maison du Développement Intercommunal à Saint Jean de Monts, les jour, mois et an susdits, et ont après lecture, signé tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

A SAINT-JEAN-DE-MONTS, LE 06/02/2026



LA PRÉSIDENTE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE SECRETAIRE DE SEANCE